

# LISTE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 20 mars 2024**

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
2024-17	20/03/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles A 3426 3437 3439 3450 – LOT 13 ET 47	Décision du Maire
2024-18	20/03/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles A 3426 3437 3439 3450 – LOT 05 ET 48	Décision du Maire
2024-19	20/03/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 1267	Décision du Maire
2024-20	20/03/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 22 ET 52	Décision du Maire
2024-21	20/03/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 1703	Décision du Maire
1	20/03/2024	Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget principal et le budget annexe Le Colombier	Approuvée
2	20/03/2024	Approbation du compte administratif 2023 pour le budget principal	Approuvée
3	20/03/2024	Approbation du compte administratif 2023 pour le budget annexe Le Colombier	Approuvée
4	20/03/2024	Affectation des résultats du compte administratif 2023	Approuvée
5	20/03/2024	Fixation des taux d'imposition pour 2024	Approuvée
6	20/03/2024	Vote du budget principal 2024 et du budget annexe Le Colombier 2024	Approuvée
7	20/03/2024	Création d'un espace d'accueil jeunes et périscolaire et construction de vestiaires et d'un hall d'entrée de la salle polyvalente à Sébazac – Modification du plan prévisionnel de financement	Approuvée
8	20/03/2024	Aveyron Ingénierie – Approbation de la convention de mission complémentaire expérimentale 2024-011 – Programme entretien voirie communale 2024 – Mission de maîtrise d'œuvre	Approuvée
9	20/03/2024	Dénomination et numérotation du lotissement Cœur Sebazac à Sébazac	Approuvée
10	20/03/2024	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2024	Approuvée
11	20/03/2024	Création d'un emploi administratif de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants	Approuvée

# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 0
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 3**

BANYIK Franck                      à MAZARS Marie-Hélène  
BLANQUET Carole                  à ARNAL Fabienne  
JARRIGE Françoise                à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **1 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESORIER POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 votes pour :*

- ✓ *Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire                    **21 MARS 2024**  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification le    **21 MARS 2024**  
Date de mise en ligne sur internet le **22 MARS 2024**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation des comptes de gestion 2023 du trésorier pour le budget principal et le budget annexe Le Colombier

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_8

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_8-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 1. Approbation Comptes de Gestion 2023.docx ( 99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_8-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : CG COMMUNE 2023.pdf ( 71\_CG-012-211202643-20240320-2024\_8-BF-1-1\_2.pdf )

Compte de gestion Commune

Annexe : CG LE COLOMBIER 2023.pdf ( 71\_CG-012-211202643-20240320-2024\_8-BF-1-1\_3.pdf )

Compte de gestion Le Colombier



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

## **2 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

**Madame CAYLA Florence quitte la salle après présentation du compte administratif conformément au Code des Collectivités territoriales.**  
**Monsieur FORESTIER Régis est désigné président de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L 2121-31,  
Vu l'examen du compte administratif de l'exercice et de la note de présentation annexés à la présente délibération ;  
Les membres du Bureau réunis le 14/02/2024 et la commission Finances réunie le 12/3/2024 ont émis un avis favorable.

ENTENDU que :

- l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

- l'article L 2121-14 du même code prévoit que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote, et laisser la présidence de séance à un autre conseiller municipal,

ENTENDU que le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

	DEPENSES (sans solde exécution de la section d'investissement reporté)	RECETTES (sans fonctionnement et investissement reportés)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	1 956 510.09	2 494 918.49	538 408.40
INVESTISSEMENT	1 374 657.81	2 064 711.63	690 053.82
TOTAL	3 331 067.90	4 559 630.12	1 228 462.22
RESTES-A-REALISER	358 432.00	369 066.00	10 634.00

*Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion pour l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Cayla, Maire en exercice, à 20 voix pour,*

- ✓ *Approuve le compte administratif du Budget Principal 2023,*
- ✓ *Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- ✓ *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- ✓ *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**





Acte rendu exécutoire **21 MARS 2024**  
Après dépôt en Préfecture le **21 MARS 2024**  
Et publication ou notification le **21 MARS 2024**  
Date de mise en ligne sur internet le **22 MARS 2024**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif 2023 - Budget principal

Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024\_9

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_9-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120264300014-012017-CA

COMMUNE-2023-21032024000000.xml (

99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_9-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 2. Approbation Compte Administratif 2023 BP .docx (

70\_DE-012-211202643-20240320-2024\_9-BF-1-1\_2.pdf )

Délibération

Annexe : 2023 RAR.pdf ( 71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_9-

BF-1-1\_3.pdf )

RAR

Annexe : BP 2024 - Présentation brève et synthétique.docx (

71\_DB-012-211202643-20240320-2024\_9-BF-1-1\_4.pdf )

Note détaillée

Annexe : Biens de sections Concourès CA 2023pdf.pdf (

71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_9-BF-1-1\_5.pdf )

Biens de section Concourès





# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 0
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **3 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE « Le COLOMBIER »**

**RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

**Madame CAYLA Florence quitte la salle après présentation des comptes administratifs conformément au Code des Collectivités territoriales.  
Monsieur FORESTIER Régis est désigné président de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L 2121-31,  
Vu l'examen du compte administratif de l'exercice et de la note de présentation annexés à la présente délibération,  
Les membres du Bureau réunis le 14/02/2024 et la commission Finances réunie le 12/03/2024 ont émis un avis favorable.

ENTENDU que :

- l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,
- l'article L 2121-14 du même code prévoit que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote, et laisser la présidence de séance à un autre conseiller municipal,

ENTENDU que le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

	DEPENSES (sans solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	RECETTES (sans excédent de fonctionnement reporté)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	584 161.96	597 254.84	13 092.88
INVESTISSEMENT	556 981.09	574 793.49	17 812.40
TOTAL	1 141 143.05	1 172 048.33	30 905.28
RESTES-A-REALISER	0.00	0.00	0.00

*Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du Budget annexe « Le Colombier » pour l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget annexe le Colombier dressé par Madame Cayla, Maire en exercice, à 20 voix pour,*

- ✓ *Approuve le compte administratif du Budget annexe « Le Colombier » tel qu'exposé ci-dessus,*
- ✓ *Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- ✓ *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- ✓ *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**





Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le **21 MARS 2024**  
Et publication ou notification le **21 MARS 2024**  
Date de mise en ligne sur internet le **22 MARS 2024**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe "Le Colombier"

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_10

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_10-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120264300097-012017-CA Le

COLOMBIER-2023-21032024000000.xml (

99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_10-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 3. Approbation Compte Administratif 2023 le Colombier.docx (

70\_DE-012-211202643-20240320-2024\_10-BF-1-1\_2.pdf )

Délibération



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **4 / AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, expose que depuis le passage en comptabilité M14, l'Assemblée délibérante doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice N-1 (cette opération concerne les résultats cumulés).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	538 408,40
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	224 870,29
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>763 278,69</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-277 536,71
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	10 634,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>266 902,71</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>763 278,69</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>266 902,71</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>496 376,98</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 votes pour :*

✓ *Approuve les résultats décrits ci-dessus.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**





Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le **21 MARS 2024**  
Et publication ou notification le **21 MARS 2024**  
Date de mise en ligne sur internet le **22 MARS 2024**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats du compte administratif 2023

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_11

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_11-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 4. Affectation des résultats.docx (

99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_11-BF-1-1\_1.pdf )





# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 19	
Vote contre : 0	
Abstention : 2	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **5 / FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
  - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
  - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur Régis FORESTIER expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 19 voix pour et 2 abstentions (J Costelcalde et A Siguier) :*

- ✓ *D'augmenter l'ensemble des taux d'imposition de 2% et de fixer les taux d'imposition en 2024 à :*

TAXES	TAUX
Habitation sur les résidences secondaires	9.50%
Foncier bâti	40.23%
Foncier non bâti	98.46%

- ✓ *D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,*
- ✓ *De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024  
Et publication ou notification le 21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Fixation des taux d'imposition pour 2024

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_12

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_12-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 5. Vote des taux 2024.docx (

99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_12-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2024 ETAT 1259.pdf ( 71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_12-

BF-1-1\_2.pdf )

Etat 1259



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 0
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALÉNO Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 3**

BANYIK Franck à MAZARS Marie-Hélène  
BLANQUET Carole à ARNAL Fabienne  
JARRIGE Françoise à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **6 / VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER 2024**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal et de budget annexe le Colombier pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget principal et le budget annexe le Colombier 2024.

De plus, il est précisé que le référentiel comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, notamment en matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur maximum de 7.5% des dépenses réelles au sein d'une même section sauf pour les

dépenses de personnel-chap. 012). Dans ce cas, le maire reçoit délégation du Conseil Municipal et informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Les membres du Bureau réunis le 14/02/2024 et la commission Finances réunie le 12/03/2024 ont émis un avis favorable.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 votes pour,*

- ✓ *Décide d'adopter le budget principal et le budget annexe le Colombier 2024 de la Commune de Sébazac-Concourès, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant les budgets.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024  
Et publication ou notification le 21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024

Edition de la situation budgétaire

SEB - COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES / COM - Budget Communal / 2024

Critères de l'édillon :

Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense et Recette; Ordre(réel) : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Section	Sens	Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	BP N-1	DM N-1	Total prévu N-1	Réalisé N-1	Total Prévu	Disponibilité (réalisé)
F	D	011 - Charges à caractère général			4 735 836,58 €	390 160,32 €	5 176 997,90 €	4 676 208,87 €	5 747 607,96 €	4 680 038,63 €
					2 382 974,29 €	195 077,68 €	2 587 994,95 €	1 956 510,09 €	2 673 950,38 €	2 388 832,51 €
					864 119,01 €	97 377,66 €	961 367,67 €	882 243,45 €	934 172,00 €	744 998,58 €
				Achats de prestations de services (s...	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €	124 739,47 €	130 000,00 €	117 646,73 €
				Fournitures non stockables - Eau et ...	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	15 314,00 €	20 000,00 €	14 087,65 €
				Fournitures non stockables - Énergie...	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	119 801,84 €	140 000,00 €	106 100,08 €
				Fournitures non stockables - Chauffage...	40 000,00 €	54 859,87 €	94 859,87 €	103 475,35 €	110 000,00 €	82 545,28 €
				Fournitures non stockables - Combust...	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3 868,94 €	4 000,00 €	4 000,00 €
				Fournitures non stockables - Carburants	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	6 200,53 €	7 000,00 €	6 380,87 €
				Fournitures non stockables - Alimentat...	0,00 €	3 787,99 €	3 787,99 €	4 135,85 €	4 500,00 €	4 050,25 €
				Fournitures non stockables - Autres fo...	0,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 298,66 €	5 000,00 €	4 445,42 €
				Fournitures non stockables - Fournitur...	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	11 470,45 €	12 000,00 €	11 200,83 €
				Fournitures non stockables - Fournitur...	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 481,94 €	4 500,00 €	3 812,92 €
				Fournitures non stockables - Habillem...	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	1 551,53 €	1 600,00 €	1 521,28 €
				Fournitures non stockables - Fournitur...	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €	2 281,35 €	3 000,00 €	2 544,22 €
				Fournitures non stockables - Fournitur...	11 500,00 €	0,00 €	11 500,00 €	10 073,80 €	11 000,00 €	10 369,78 €
				Fournitures non stockables - Autres m...	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	664,21 €	1 000,00 €	1 000,00 €
				Contrats de prestations de services	117 400,00 €	0,00 €	117 400,00 €	119 811,80 €	121 400,00 €	100 222,56 €
				Locations matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-519,43 €
				Autres locations mobilières	700,00 €	1 300,00 €	2 000,00 €	2 894,18 €	3 000,00 €	2 935,83 €
				Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	9 589,14 €	10 000,00 €	10 000,00 €
				Entretien et réparations sur bâtiments...	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €	21 698,94 €	25 000,00 €	21 669,23 €
				Entretien et réparations sur voiries	110 000,00 €	-7 500,00 €	102 500,00 €	77 236,76 €	120 000,00 €	117 359,04 €
				Entretien et réparations sur réseaux	33 000,00 €	8 000,00 €	39 000,00 €	38 583,27 €	38 000,00 €	12 159,00 €
				Entretien et réparations sur matériel...	10 000,00 €	4 000,00 €	14 000,00 €	14 235,93 €	13 712,00 €	13 015,09 €
				Maintenance	27 000,00 €	4 000,00 €	31 000,00 €	30 817,35 €	34 000,00 €	500,00 €
				Primes d'assurances multirisques	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 390,00 €	21 000,00 €	673,87 €
				Etudes et recherches	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €	3 313,30 €	3 400,00 €	1 088,30 €
				Documentation générale et technique	5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	8 817,74 €	7 000,00 €	6 989,28 €
				Autres frais divers	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €	110,00 €	92,00 €
				Indemnités au comptable et sur régi...	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	400,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
				Autres honoraires, conseils...	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	9 878,28 €	9 000,00 €	3 600,00 €
				Frais d'actes et de contentieux	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
				Rémunérations d'intermédiaires et h...	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	193,04 €	2 000,00 €	2 000,00 €
				Annances et insertions	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	3 283,97 €	4 000,00 €	-853,38 €
				Fêtes et cérémonies	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	11 928,52 €	12 000,00 €	11 000,00 €
				Réception	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 143,85 €	9 500,00 €	2 019,43 €
				Catalogues et imprimés et publicatio...	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 432,46 €	2 600,00 €	1 885,06 €
				Transports collectifs du personnel	4 250,01 €	0,00 €	4 250,01 €	5 950,01 €	3 000,00 €	2 911,04 €
				Voyages, déplacements et missions	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	2 154,09 €	2 000,00 €	1 765,85 €
				Frais d'affranchissement	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	6 203,41 €	9 000,00 €	7 580,56 €
				Frais de télécommunications						



Section	Sens	Chapitre	N° Comptes	Libellé Comptes	BP N-1	DIM N-4	Total prévu N-1	Réalisé N-1	Total Prévu	Disponible (réalisé)
			6271	Services bancaires et assimilés	50,00 €	0,00 €	50,00 €	47,74 €	50,00 €	43,06 €
			6281	Concours divers (cotisations...)	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €	6 081,27 €	6 200,00 €	5 270,10 €
			62876	Remboursements de frais au GFP d...	10 000,00 €	1 500,00 €	11 500,00 €	11 482,12 €	12 000,00 €	12 000,00 €
			6288	Autres services extérieurs	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	3 519,30 €	3 500,00 €	559,14 €
			63512	Taxes foncières	7 300,00 €	0,00 €	7 300,00 €	7 180,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €
				<b>073 - Charges de personnel et fra...</b>	<b>773 228,07 €</b>	<b>21 160,00 €</b>	<b>794 428,07 €</b>	<b>794 317,40 €</b>	<b>824 464,83 €</b>	<b>685 078,06 €</b>
			6218	Autre personnel extérieur	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	20 911,73 €	21 000,00 €	21 000,00 €
			6331	Véhicule mobilité	3 484,82 €	0,00 €	3 484,82 €	3 598,70 €	3 776,84 €	3 146,01 €
			6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	409,88 €	0,00 €	409,88 €	428,85 €	448,19 €	373,52 €
			6336	Cotisations au CNFPT et au CDFPT	7 789,50 €	0,00 €	7 789,50 €	8 503,68 €	8 928,87 €	8 178,91 €
			6338	Autres impôts, taxes et versements ...	1 298,98 €	0,00 €	1 298,98 €	1 340,58 €	1 417,09 €	1 178,78 €
			64111	Personnel titulaire - Rémunération p...	487 356,10 €	0,00 €	487 356,10 €	473 780,21 €	487 479,72 €	433 207,58 €
			64112	Personnel titulaire - SFT et indemnit...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-513,06 €
			64113	Personnel titulaire - NBI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-942,00 €
			64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-8 045,34 €
			64131	Personnel non titulaire - Rémunérat...	13 538,28 €	14 000,00 €	27 538,28 €	47 901,32 €	50 257,91 €	-40 075,29 €
			64132	Personnel non titulaire - SFT et inda...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36,47 €	29,31 €
			64138	Personnel non titulaire - Primes et a...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 148,29 €
			64168	Autres emplois aidés	8 165,77 €	0,00 €	8 165,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 598,77 €	0,00 €	50 598,77 €	52 089,51 €	54 893,98 €	41 832,04 €
			6453	Cotisations aux caisses de retraite	117 531,88 €	0,00 €	117 531,88 €	120 771,79 €	126 810,38 €	105 881,20 €
			6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	852,39 €	0,00 €	852,39 €	1 840,02 €	2 037,02 €	1 065,00 €
			6455	Cotisations pour assurance de perso...	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €	23 713,00 €	24 898,85 €	-1 737,09 €
			6456	Versement au F.N.C. du supplém...	21 521,73 €	0,00 €	21 521,73 €	22 403,98 €	23 529,41 €	23 529,41 €
			6457	Cotisations sociales liées à l'apprenti...	146,51 €	0,00 €	146,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6458	Cotisations aux autres organismes s...	1 436,85 €	0,00 €	1 436,85 €	1 473,00 €	1 546,85 €	1 546,85 €
			6475	Médecine du travail, pharmacie	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €	1 559,00 €	1 600,00 €	1 647,00 €
			6478	Autres charges sociales diverses	5 100,00 €	7 100,00 €	12 200,00 €	13 880,07 €	16 000,00 €	13 775,00 €
				<b>023 - Vêtement &amp; la section d'inv...</b>	<b>499 048,24 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>539 048,24 €</b>	<b>539 048,21 €</b>	<b>610 552,09 €</b>	<b>810 852,09 €</b>
			023	Vêtement à la section d'investissement	499 048,21 €	40 000,00 €	539 048,21 €	539 048,21 €	610 552,09 €	810 852,09 €
				<b>65 - Autres charges de gestion c...</b>	<b>244 280,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>244 280,00 €</b>	<b>282 897,34 €</b>	<b>273 817,98 €</b>	<b>128 453,96 €</b>
			65311	Indemnités de fondation (élu)	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	75 982,20 €	78 261,87 €	65 426,85 €
			65313	Cotisations de retraite (élu)	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	3 304,75 €	3 405,95 €	2 860,82 €
			65314	Cotisations de sécurité sociale - pert...	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	7 006,16 €	8 024,89 €	8 024,89 €
			65315	Formation (élu)	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €	768,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
			65318	Frais de représentation du maire (M...	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 700,48 €	2 000,00 €	2 000,00 €
			6541	Créances admises en non-valeur	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
			65541	Compensation versée à la Région d...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
			65561	Contrib. au fonds de compensation ...	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	8 824,10 €	0,00 €	0,00 €
			6556	Autres contributions obligatoires	600,00 €	0,00 €	600,00 €	146,30 €	600,00 €	45,00 €
			657382	Subventions de fonctionnement aux ...	7 700,00 €	0,00 €	7 700,00 €	7 883,10 €	0,00 €	0,00 €
			657383	Subventions de fonctionnement aux ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €
			65737	Subventions de fonctionnement à la ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-792,60 €	-792,60 €
			657381	Subventions de fonctionnement aux ...	105 000,00 €	30 500,00 €	135 500,00 €	135 300,60 €	135 100,00 €	5 100,00 €
			657382	Subventions de fonctionnement aux ...	10 200,00 €	0,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €
			65741	Subventions de fonctionnement aux ...	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €	11 027,00 €	12 000,00 €	10 487,00 €
			65748	Subv. de fonctionnement aux autres ...	6 200,00 €	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	10 388,00 €	10 388,00 €
			65818	Autres redevances pour concession...	580,00 €	0,00 €	580,00 €	632,00 €	640,00 €	640,00 €
			65888	Autres charges diverses de gestion ...	1 100,00 €	0,00 €	1 100,00 €	2,45 €	100,00 €	100,00 €
				<b>66 - Charges financières</b>	<b>11 200,00 €</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>17 400,00 €</b>	<b>17 167,80 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
			66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 200,00 €	6 200,00 €	17 400,00 €	17 167,80 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Section	Sens	Chapitre	N° Compte	Libellé Comptes	RIP N-1	DN N-1	Total prévu N-1	Réalisé N-1	Total Prévu	Disponibles (réalisés)
		67 - Charges spécifiques			850,00 €	0,00 €	850,00 €	0,00 €	850,00 €	850,00 €
			673	Titres annulés (sur exercices antérieurs...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6817	Dotations aux provisions et...	100,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	300,00 €
R					2 382 818,20 €	198 077,88 €	2 587 895,95 €	2 710 788,78 €	2 873 850,98 €	2 171 205,12 €
		003 - Résultat de fonctionnement...	002	Résultat de fonctionnement reporté	224 870,29 €	0,00 €	224 870,29 €	224 870,29 €	498 375,98 €	0,00 €
		013 - Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations...	7 800,00 €	22 780,00 €	29 760,00 €	32 869,11 €	20 760,00 €	19 810,00 €
			6479	Remboursements sur autres charges...	7 000,00 €	19 000,00 €	26 000,00 €	28 724,11 €	15 000,00 €	15 000,00 €
		70 - Produits des services, de ch...			151 480,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	3 945,00 €	5 700,00 €	4 810,00 €
			70311	Taxes d'affouage	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
			70321	Concession dans les communes (pro...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112,50 €	115,00 €	-35,00 €
			70323	Droits de stationnement et de localit...	3 500,00 €	4 500,00 €	8 000,00 €	8 935,85 €	13 000,00 €	12 143,07 €
			7038	Redevance d'occupation du domain...	800,00 €	0,00 €	800,00 €	880,00 €	880,00 €	880,00 €
			7087	Droits de péage et de tournage	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	135 823,80 €	125 000,00 €	104 891,40 €
			70888	Rédev. et droits des services pélic...	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 410,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
			70970	Autres	9 800,00 €	0,00 €	9 800,00 €	9 829,45 €	9 800,00 €	22,93 €
		73 - Impôts et taxes			148 328,00 €	0,00 €	148 328,00 €	158 478,09 €	209 090,00 €	209 090,00 €
			73211	Remboursement de frais par des tiers	98 338,00 €	0,00 €	98 338,00 €	98 338,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €
			73212	Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 141,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €
			73221	Dotation de solidarité communale	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			73222	Fonds de péréquation des resourc...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			7332	Taxes additionnelles aux droits de m...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		734 - Fiscalité locale			1 447 000,00 €	34 860,00 €	1 481 860,00 €	1 508 641,22 €	1 520 000,00 €	1 395 874,00 €
			73111	Impôts directs locaux	1 331 000,00 €	0,00 €	1 331 000,00 €	1 408 000,00 €	1 430 000,00 €	1 312 583,00 €
			73123	Taxe com. edit. / droits mutation ou...	40 000,00 €	18 800,00 €	58 800,00 €	58 870,01 €	0,00 €	0,00 €
			73141	Taxe sur la consommation finale d'él...	78 000,00 €	18 000,00 €	92 000,00 €	98 038,21 €	90 000,00 €	83 391,00 €
			7318	Autres fiscalités locales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,00 €	0,00 €	0,00 €
		74 - Dotations et participations			382 130,00 €	99 277,66 €	480 407,66 €	487 673,32 €	383 330,00 €	387 870,20 €
			74111	Dotation territoriale des communes	127 000,00 €	6 737,00 €	133 737,00 €	133 737,00 €	130 000,00 €	116 855,00 €
			741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) d...	200 000,00 €	44 100,00 €	244 100,00 €	244 100,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
			742	Dotations aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	333,00 €	300,00 €	300,00 €
			744	PCTVA	26 000,00 €	-2 803,34 €	22 396,66 €	22 396,66 €	20 000,00 €	20 000,00 €
			74718	Participations Etat - Autres	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			747818	Autres dotations versées par la CHSA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 030,00 €	13 030,00 €
			747868	Autres	0,00 €	32 800,00 €	32 800,00 €	39 883,88 €	0,00 €	0,00 €
			74833	Etat - Compensation au titre des exo...	10 000,00 €	11 230,00 €	21 230,00 €	21 251,00 €	20 000,00 €	18 775,00 €
			7484	Dotation de recensement	0,00 €	6 014,00 €	6 014,00 €	6 014,00 €	0,00 €	0,00 €
			74888	Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 089,80 €
		75 - Autres produits de gestion...			91 050,00 €	34 060,00 €	125 110,00 €	102 236,19 €	86 400,00 €	51 727,82 €
			752	Revenus des immeubles	43 050,00 €	23 300,00 €	66 350,00 €	73 869,80 €	70 000,00 €	52 897,79 €
			755	Dépôts et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 200,00 €
			75811	Relev. pour concessions, brevets, l...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
			75888	Autres produits divers de gestion co...	8 000,00 €	10 700,00 €	18 700,00 €	20 989,59 €	15 000,00 €	6 730,13 €
					50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
		76 - Produits financiers			1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
			7621	Produits des autres immo financières...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
		77 - Produits spécifiques			4 873 700,52 €	822 685,38 €	5 696 385,90 €	4 408 958,97 €	5 917 337,42 €	5 318 980,17 €
			773	Mandaté annulé ou atteint par le d...	2 438 850,26 €	411 347,88 €	2 849 198,14 €	2 342 248,34 €	2 958 684,71 €	2 824 174,17 €
D					987 590,63 €	0,00 €	987 590,63 €	987 590,63 €	277 535,71 €	9,00 €

Section	Sens	Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	BP N-1	Dot N-1	Total prévu N-1	Résultats N-1	Total Prévu	Disponible (révisé)
			001	Solde d'annulation de la section d'inv...	867 590,53 €	0,00 €	867 590,53 €	867 590,53 €	277 538,71 €	0,00 €
			10228	Taxe d'aménagement	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	38 718,00 €	38 718,00 €
			1641	Emprunts en euros	121 200,00 €	0,00 €	121 200,00 €	120 033,14 €	38 718,00 €	38 718,00 €
			165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00 €	0,00 €	200,00 €	110,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
			2111	Terrains nus	1 315,83 €	0,00 €	1 315,83 €	185 177,00 €	250,00 €	2 482 396,17 €
			2116	Cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 608,86 €	5 000,00 €	5 000,00 €
			21311	Constructions bâtiments administratifs	874 618,85 €	0,00 €	874 618,85 €	774 140,83 €	45 000,00 €	20 022,24 €
			21312	Constructions bâtiments scolaires	47 328,55 €	9 347,88 €	56 676,43 €	28 297,40 €	27 748,00 €	24 059,89 €
			21318	Constructions autres bâtiments publi...	57 924,21 €	15 000,00 €	72 924,21 €	42 224,04 €	385 700,00 €	383 694,00 €
			21351	Install générales ... des constructions...	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €	91 521,89 €	1 700 000,00 €	1 690 578,96 €
			2152	Installations de voirie	140 198,11 €	0,00 €	140 198,11 €	42 618,60 €	40 000,00 €	40 000,00 €
			21534	Réseaux d'électrification	125 000,00 €	97 000,00 €	222 000,00 €	19 489,82 €	248 510,00 €	248 510,00 €
			21588	Autre matériel et outillage d'entretien...	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	943,56 €	0,00 €	0,00 €
			2158	Autres installations, matériel et outill...	1 200,00 €	3 000,00 €	4 200,00 €	3 076,43 €	4 213,00 €	3 717,88 €
			21611	Biens mobiliers et cultures immobili...	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
			21628	Autres matériels de transport	12 271,94 €	0,00 €	12 271,94 €	2 459,21 €	35 000,00 €	35 000,00 €
			21631	Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
			21638	Autre matériel informatique	10 492,94 €	14 000,00 €	24 492,94 €	23 127,18 €	6 385,00 €	6 385,00 €
			21841	Matériel de bureau et mobilier socié...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 890,00 €	16 890,00 €
			21846	Autres matériels de bureau et mobili...	7 008,30 €	9 000,00 €	16 008,30 €	14 116,20 €	0,00 €	0,00 €
			2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	4 801,24 €	7 198,00 €	6 840,00 €
			2313	Constructions (en cours)	9 574,00 €	-8 000,00 €	1 574,00 €	574,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
			261	Titres de participation	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
			021	Virement de la section de fo...	2 436 856,26 €	411 347,68 €	2 848 203,94 €	2 064 711,63 €	2 858 688,71 €	2 687 706,00 €
			10222	FCVA	489 048,21 €	40 000,00 €	529 048,21 €	0,00 €	870 532,09 €	810 532,09 €
			10226	Taxe d'aménagement	20 212,82 €	42 000,00 €	62 212,82 €	62 583,78 €	40 000,00 €	40 000,00 €
			1068	Excédents de fonctionnement capita...	580 327,13 €	0,00 €	580 327,13 €	271 260,19 €	206 002,71 €	0,00 €
			1321	Subv. non transf. Etat et établissam...	293 512,24 €	0,00 €	293 512,24 €	38 732,22 €	888 885,00 €	888 885,00 €
			1322	Subv. non transf. Régions	78 248,89 €	0,00 €	78 248,89 €	81 200,99 €	150 000,00 €	150 000,00 €
			1323	Subv. non transf. Départements	105 588,00 €	0,00 €	105 588,00 €	39 458,00 €	116 110,00 €	116 110,00 €
			13251	Subv. non transf. GPP de rattachem...	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
			13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	8 829,00 €	8 829,00 €
			1328	Autres subv. d'investissement rattach...	43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €	6 400,00 €	284 600,00 €	284 600,00 €
			13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équ...	135 000,00 €	302 000,00 €	437 000,00 €	690 780,00 €	795 318,91 €	795 318,91 €
			1641	Emprunts en euros	135 000,00 €	302 000,00 €	437 000,00 €	500 000,00 €	795 318,91 €	795 318,91 €
			165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	780,00 €	0,00 €	-80,00 €
			21351	Install générales ... des constructions...	4 828 765,55 €	606 425,34 €	5 435 190,89 €	4 288 758,43 €	5 832 619,98 €	5 015 207,88 €
				Total dépe...	4 829 766,55 €	606 425,34 €	5 436 191,89 €	4 784 500,41 €	5 832 619,98 €	4 852 911,12 €
				Total recet...						

SEB - COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS / COL - BUDGET LOTISSEMENT LE COLOMBIER / 2024

Édition de la situation budgétaire

Critères de l'édition :

Section : Fonctionnement et Investissement; Sens : Dépense et Recette; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Section	Sens	Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	BP N-1	Détail N-1	Total prévo N-1	Révisé N-1	Total Prévo	Disponible (réel)
F	D	011 - Charges à caractère général	6045	Achats d'ouvrages et prestations de se...	3 162 540,76 €	0,00 €	3 162 540,76 €	1 978 033,33 €	3 169 574,04 €	2 309 165,70 €
					1 581 270,38 €	0,00 €	1 581 270,38 €	564 161,96 €	1 584 769,32 €	1 584 769,32 €
					205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €	5 200,00 €	228 300,00 €	228 300,00 €
					5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
					200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	5 200,50 €	220 500,00 €	220 500,00 €
					574 793,49 €	0,00 €	574 793,49 €	574 793,49 €	547 899,86 €	547 899,86 €
					2 352,09 €	0,00 €	2 352,09 €	574 793,49 €	0,00 €	0,00 €
					2 272,86 €	0,00 €	2 272,86 €	574 793,49 €	0,00 €	0,00 €
					570 168,54 €	0,00 €	570 168,54 €	0,00 €	541 899,86 €	541 899,86 €
					2 100,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 079,32 €	2 000,00 €	2 000,00 €
					797 276,89 €	0,00 €	797 276,89 €	0,33 €	810 359,46 €	810 359,46 €
					797 276,89 €	0,00 €	797 276,89 €	0,00 €	810 359,46 €	810 359,46 €
					10,00 €	0,00 €	10,00 €	0,33 €	10,00 €	10,00 €
					2 100,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 079,32 €	2 000,00 €	2 000,00 €
					1 581 270,38 €	0,00 €	1 581 270,38 €	1 584 769,32 €	774 359,86 €	774 359,86 €
I	R	002 - Résultat de fonctionnement...	002	Résultat de fonctionnement reporté	797 276,89 €	0,00 €	797 276,89 €	797 276,89 €	810 359,46 €	0,00 €
					716 893,49 €	0,00 €	716 893,49 €	541 899,86 €	772 399,86 €	772 399,86 €
					716 893,49 €	0,00 €	716 893,49 €	541 899,86 €	772 399,86 €	772 399,86 €
					2 100,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 079,32 €	2 000,00 €	2 000,00 €
					65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	53 275,68 €	0,00 €	0,00 €
					85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	53 275,68 €	0,00 €	0,00 €
					6,00 €	0,00 €	6,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					2 294 469,78 €	0,00 €	2 294 469,78 €	1 546 620,31 €	2 369 866,28 €	1 972 632,05 €
					1 147 234,89 €	0,00 €	1 147 234,89 €	971 826,92 €	1 164 833,19 €	787 799,86 €
					414 845,73 €	0,00 €	414 845,73 €	414 845,73 €	397 033,33 €	0,00 €
					414 845,73 €	0,00 €	414 845,73 €	414 845,73 €	397 033,33 €	0,00 €
					716 893,49 €	0,00 €	716 893,49 €	547 899,86 €	772 399,86 €	772 399,86 €
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	772 399,86 €	772 399,86 €
					716 893,49 €	0,00 €	716 893,49 €	541 899,86 €	0,00 €	0,00 €
					15 493,67 €	0,00 €	15 493,67 €	16 087,23 €	16 400,00 €	15 400,00 €
15 100,00 €	0,00 €	15 100,00 €	15 081,23 €	15 400,00 €	15 400,00 €					
395,67 €	0,00 €	395,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
1 147 234,89 €	0,00 €	1 147 234,89 €	574 793,49 €	1 164 833,19 €	1 164 833,19 €					
574 793,49 €	0,00 €	574 793,49 €	574 793,49 €	547 899,86 €	547 899,86 €					
2 352,09 €	0,00 €	2 352,09 €	2 352,09 €	0,00 €	0,00 €					
570 168,54 €	0,00 €	570 168,54 €	570 168,54 €	0,00 €	0,00 €					
2 272,86 €	0,00 €	2 272,86 €	2 272,86 €	0,00 €	0,00 €					
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
572 441,40 €	0,00 €	572 441,40 €	572 441,40 €	0,00 €	0,00 €					
572 441,40 €	0,00 €	572 441,40 €	0,00 €	642 933,33 €	642 933,33 €					
168741					642 933,33 €					

Édition Situation Budgétaire

Édition de la situation budgétaire

Section	Base Total dépe...	Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	BP N-1	Dot N-1	Total prévu N-1	Réalisé N-1	Total Prévu	Disponible (réalisé)
	Total dépe...				2 728 505,27 €	0,00 €	2 728 505,27 €	1 555 888,76 €	2 769 602,51 €	2 372 589,16 €
	Total recett...				2 728 505,27 €	0,00 €	2 728 505,27 €	1 959 304,91 €	2 769 602,51 €	1 959 233,05 €

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du budget principal 2024

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_13

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_13-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120264300014-012017-BP-2024-21032024000000.xml ( 99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 2023 RAR.pdf ( 71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_2.pdf )

RAR

Annexe : BP 2024 - Présentation brève et synthétique.docx ( 71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_3.pdf )

Note détaillée

Annexe : Biens de section Concourès BP 2024.pdf ( 71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_4.pdf )

Biens de section Concourès

Annexe : 6. Approbation budget principal et budget annexe 2024.docx ( 70\_DE-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_5.pdf )

Délibération

Annexe : 2023 ETAT ANNUEL INDEMNITE ELUS.pdf (

71\_AN-012-211202643-20240320-2024\_13-BF-1-1\_6.pdf )



Etat annuel des élus





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du budget annexe 2024 Le Colombier

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_14

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_14-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120264300097-012017-BP-2024-21032024000000.xml ( 99\_BU-012-211202643-20240320-2024\_14-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 6. Approbation budget principal et budget annexe 2024.docx ( 70\_DE-012-211202643-20240320-2024\_14-BF-1-1\_2.pdf )

Délibération



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck                      à MAZARS Marie-Hélène  
BLANQUET Carole                à ARNAL Fabienne  
JARRIGE Françoise                à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **7 / CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL JEUNES ET PERISCOLAIRE ET CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN HALL D'ENTREE DE LA SALLE POLYVALENTE A SEBAZAC – MODIFICATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, expose à l'assemblée que par délibération du 27/03/2023 un plan prévisionnel de financement de la construction d'un bâtiment communal pour l'accueil des jeunes et l'aménagement de locaux pour l'accueil périscolaire a été approuvé.

Après réflexion, la perspective de la construction d'un bâtiment neuf dédié à l'accueil des jeunes n'a pas été retenue, car les emplacements envisagés n'étaient pas de nature à faciliter le lien avec les activités scolaires et périscolaires. En effet, une proximité immédiate et naturelle entre l'école Sylvain Diet et la future structure semble être un impératif à la réussite du futur projet. De plus, une imbrication entre l'accueil périscolaire et celui des jeunes permet d'envisager des facilités pour

l'équipe pédagogique, pour le fonctionnement quotidien de la structure et pour la continuité de l'accompagnement des enfants et adolescents.

Le présent projet comprend 2 entités complémentaires :

- La création de l'espace d'accueil des jeunes se fait en lieu et place des actuels vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente (ceux-ci sont vétustes et obsolètes) et la création de l'espace d'accueil périscolaire se fait dans la salle de « l'hexagone » déjà occupée en partie par l'EPA « Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès » ;
- La construction des vestiaires, en remplacement des anciens vestiaires obsolètes et réhabilités pour la création de l'espace d'accueil et la construction d'un hall d'entrée pour améliorer le confort thermique de la salle polyvalente.

La réflexion autour de la mise en place de ce projet a été guidée par des facteurs importants :

- La sobriété foncière : la réhabilitation de locaux existants et l'insertion du projet au sein d'équipement existants permet de limiter l'étalement urbain et la bétonisation ;
- La sobriété énergétique : le travail sur les locaux existants permettra de participer à leur rénovation énergétique (isolation, éclairage LED, régulation et pilotage du système de chauffage existant...) et l'utilisation de matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction permettra de limiter l'impact carbone des travaux.
- L'accessibilité et la sécurité : le choix d'un local bien placé, accessible et facilement repérable permet de disposer d'un lieu d'accueil ouvrant sur un parvis piétonnier sécurisé, arboré et offrant une qualité des espaces extérieurs nécessaire à l'appropriation de la structure par les jeunes.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APS établi par le maître d'œuvre est de **882 000.00 € HT** auquel se rajoute **164 760.00 € HT** d'honoraires soit un montant prévisionnel toutes dépenses confondues de **1 046 760.00 € HT**

Monsieur Forestier Régis précise que cette opération pourrait être aidée financièrement par :

- La CAF au titre du Plan Mercredi pour un montant 248 940 €,
- l'Etat au titre de la DETR/DSIL avec un taux d'intervention de 20.95%,
- Le Conseil Régional avec un taux d'intervention de 20.95 %
- Conseil Départemental avec un taux d'intervention de 9.55 %
- L'EPCI de Rodez Agglomération avec un fonds de concours de 50 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de cette opération serait le suivant :

**COUT TOTAL PREVISIONNEL = 1 046 760.00 € HT**

#### **PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT H.T.**

<b>MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET</b>	<b>MONTANT HT EN €</b>	<b>%</b>	<b>Date de la décision</b>
CAF	➤ 248 940.00	23.78	14/12/2022
ETAT	➤ 219 234.00	20.95	Non communiquée
CONSEIL REGIONAL	➤ 219 234.00	20.95	Non communiquée
CONSEIL DEPARTEMENTAL	➤ 100 000.00	9.55	Non communiquée
EPCI RODEZ AGGLOMERATION	➤ 50 000.00	4.78	Non communiquée
Part du porteur de projet	➤ 209 352.00	20.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 760.00</b>	<b>100</b>	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :*

- ✓ *D'adopter le projet de création d'un espace d'accueil jeunes et périscolaire et construction de vestiaires et d'un hall d'entrée de la salle polyvalente à Sébazac,*
- ✓ *D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'obtention des subventions détaillées ci-dessus auprès de chaque partenaire,*
- ✓ *D'autoriser Madame le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux,*
- ✓ *D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,*
- ✓ *D'indiquer que la présente délibération sera transmise au Préfet de l'Aveyron, à la Présidente du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président de Rodez Agglomération, au directeur de la CAF de l'Aveyron.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024  
Et publication ou notification le 21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Création d'un espace d'accueil jeunes et périscolaire et construction de

Objet de l'acte : vestiaires et d'un hall d'entrée de la salle polyvalente à Sébazac -

Modification du plan prévisionnel de financement

.....

Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2024\_15

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_15-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 7 - MODIF PLAN PREV FINANCEMENT - BATIMENT LOISIRS.docx (

99\_DE-012-211202643-20240320-2024\_15-DE-1-1\_1.pdf )





# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 0
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **8 / AVEYRON INGENIERIE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISSION COMPLEMENTAIRE EXPERIMENTALE 2024-0117 – PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE 2024 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur ARNAL Michel**

Monsieur ARNAL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint, expose à l'assemblée que, dans le cadre du programme de travaux d'entretien de la voirie communale, la collectivité a sollicité les conseils et l'expertise des services d'Aveyron Ingénierie.

Une mission expérimentale d'accompagnement a été confiée à l'Agence qui a réalisé un état des lieux et une programmation de travaux.

Afin de mener à bien cette mission, Aveyron Ingénierie propose de signer une convention de mission complémentaire qui comprend le recensement des besoins, la visite sur site, la réalisation des avant-métrés, des estimations et la préparation du dossier de consultation des entreprises.

Le montant prévisionnel de la facturation de la mission est évalué à 1 160.00 euros.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- ✓ **de confier à AVEYRON INGENIERIE la mission complémentaire expérimentale pour un montant prévisionnel de 1 160.00 euros,**
- ✓ **APPROUVE les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE,**
- ✓ **AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.**

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024  
Et publication ou notification le 21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024



**AVEYRON  
INGENIERIE**

Mission expérimentale n° 2024-0117 – Programme entretien voirie communale 2024 –Mission de maîtrise d'œuvre

Affaire suivie par : Monsieur POMPIDOR Adrien

**CONVENTION DE MISSION COMPLEMENTAIRE EXPERIMENTALE**

**CONFIEE A L'AGENCE AVEYRON INGENIERIE**

Entre les soussignés :

D'une part,

**L'Agence Départementale AVEYRON INGENIERIE** représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/05/2022,

Ci-après dénommée l'Agence ;

Et d'autre part,

**La Commune de SEBAZAC-CONCOURES** représentée par Madame Florence CAYLA, son Maire, dûment habilitée par la délibération en date du .....

Ci-après dénommée la Commune;

**Il a préalablement été rappelé que :**

La Commune par délibération en date du 14/12/2020, a décidé d'adhérer à l'Agence afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique réalisées par l'Agence.

**Préambule**

Dans le cadre de la mission 2020-0723, l'Agence a réalisé un état des lieux et une programmation de travaux d'entretien des voiries communales de la commune de Sébazac-Concoures.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission confiée par la Commune à l'Agence.

## Article 2 – Définition de la mission

La Commune dans le cadre de l'exercice de sa compétence de gestionnaire de voirie confie à l'Agence une mission expérimentale d'accompagnement pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communale à réaliser en 2024.

## Article 3 – Contenu de la prestation

Le contenu de cette prestation comprend :

- Le recensement des besoins précisés par la commune,
- La visite sur site afin de réaliser un état des lieux actualisé,
- La réalisation des avant-métrés, des estimations,
- La préparation du dossier de consultation des entreprises,

Le contenu de cette prestation ne comprend pas :

- L'assistance dans l'analyse des offres,
- Le suivi des travaux,
- Les autres missions du maître d'ouvrage,
- L'engagement et la liquidation comptable.

## Article 4 – Moyens nécessaires pour la réalisation de la mission

Pour une durée de chantier estimée à 3 mois à compter de la signature de la présente convention, l'exécution de la mission nécessite, l'intervention de :

Nombre (journées/homme)	Fonction	Catégorie (A/B/C)
0,5	Chargé de mission	A
4	Technicien études	B
0,5	Projeteur études	C
0,5	Gestion administrative	C

Le temps d'intervention nécessaire pour la réalisation de cette mission est, à titre prévisionnel, de 5,5 journées homme.

Le chargé de mission est l'interlocuteur unique de la collectivité. Pour une bonne exécution de la mission, la collectivité désigne un référent interne pour cette opération. Le chargé de mission collabore avec le référent interne pour organiser et coordonner la mise en œuvre des éléments de mission, conformément aux objectifs de la collectivité et sous son contrôle.

#### **Article 5 – Calendrier prévisionnel et durée de la mission**

L'exécution de la mission débutera à compter de la date de la signature de la présente convention par les parties et s'exécutera durant toute la période de réalisation de l'opération pour s'achever au dernier élément de mission réalisé tel que détaillé à l'article 3 de la présente convention.

#### **Article 6 – Tarification de la mission**

La réalisation de la mission telle que définie dans la présente convention donne lieu au versement d'une rémunération par la collectivité.

Cette rémunération est calculée sur la base du nombre de journée/homme prévisionnel tel que défini à l'article 4 de la présente convention, multiplié par le tarif du coût journée/homme par catégorie, en référence aux cadres d'emplois A, B et C, tels que définis par l'Agence.

Le montant des tarifs du coût journée/homme par catégorie est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Sur la base des moyens décrits à l'article 4 de la présente convention et des tarifs du coût journée/homme en vigueur à la date d'établissement de la convention, le montant prévisionnel de la facturation de la mission est de 1 160 Euros.

#### **Article 7 – Dispositions financières**

L'assistance apportée par Aveyron Ingénierie telle que définie dans la présente convention donne lieu à l'établissement d'une facturation.

La facturation est réalisée trimestriellement sur la base d'un décompte des journées/homme réalisées, en prenant pour référence le tarif applicable à l'année de signature de la convention.

L'établissement de la facture de solde interviendra après l'envoi de l'attestation de fin d'exécution de mission.

Si le coût total de la facturation, à l'établissement de la facture de solde, est inférieur au montant prévisionnel de facturation de la mission tel que défini à l'article 6, la facturation sera établie au réel des journées/homme réalisées. S'il est supérieur au montant prévisionnel de facturation de la mission tel que défini à l'article 6, la facturation sera arrêtée au montant prévisionnel de la facturation de la mission.

#### **Article 8 – Obligation des parties**

L'Agence s'engage à :

- veiller au respect de la réglementation et des normes techniques en vigueur;
- confier la mission à un personnel suffisant et qualifié;
- informer régulièrement la Commune sur l'état d'avancement de la mission.

La Commune s'engage à :

- collaborer, transmettre et communiquer tout document ou information nécessaire à la réalisation de la mission définie à l'article 2 de la présente convention ;
- désigner un interlocuteur pour les échanges avec l'Agence ;
- informer l'Agence dans les plus brefs délais de toute évolution ou modification envisagée de la mission définie à l'article 2 de la présente convention.

#### **Article 9 – Responsabilité et assurance**

La responsabilité de l'Agence ne pourra pas être engagée en cas de retard dans l'exécution de la mission ne relevant pas de son fait (retard dans l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, retard dans l'exécution des travaux, modification de la mission, retard dans la transmission des informations ou des documents par la Commune à l'Agence, événement extérieur et imprévisible...).

L'Agence est responsable de tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés à la Commune ainsi qu'à des tiers qui trouvent leur origine dans la réalisation de la mission définie à l'article 2 de la présente convention.

L'Agence certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

La Commune et son assureur renoncent à tout recours contre l'Agence et sa compagnie d'assurance pour tous les dommages ne résultant pas d'une faute de l'Agence.

#### **Article 10 – Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et s'achèvera à la fin de l'exécution de la mission définie à l'article 2 de la présente convention.

### **Article 11 – Résiliation**

A défaut d'exécution d'une des conditions de la présente convention, et après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois, la convention sera résiliée immédiatement et de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

### **Article 12 – Avenant**

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

### **Article 13 – Litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige relatif à la présente convention. En l'absence d'accord, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à RODEZ, le

**Le Maire de la  
Commune de Sébazac-Concourès**

**Le Président d'Aveyron  
Ingénierie**

**Florence CAYLA**

**Arnaud VIALA**





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Aveyron Ingenierie - Approbation de la convention de mission

Objet de l'acte : complémentaire expérimentale 2024-0117 - Programme d'entretien  
voirie communale 2024 - Mission de maitrise d'oeuvre

.....

Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2024\_16

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_16-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes

Voirie

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 8 - AVEYRON INGENIERIE - PROG VOIRIE CNALE 2024.docx (  
99\_DE-012-211202643-20240320-2024\_16-DE-1-1\_1.pdf )



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **9 / DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LOTISSEMENT CŒUR SEBAZAC A SEBAZAC**

#### **Rapporteur : Mme CAYLA Florence**

Madame CAYLA Florence, Maire, informe l'assemblée que le lotissement CŒUR SEBAZAC à Sébazac porté par la SCCV CŒUR SEBAZAC à Rodez est en cours de réalisation.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,**

**VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,**

**DECIDE :**

- ✓ **D'approuver la dénomination « la Menuiserie » pour les bâtiments A, B, C, D, E, F et G**
- ✓ **D'approuver la numérotation selon le plan ci-joint.**

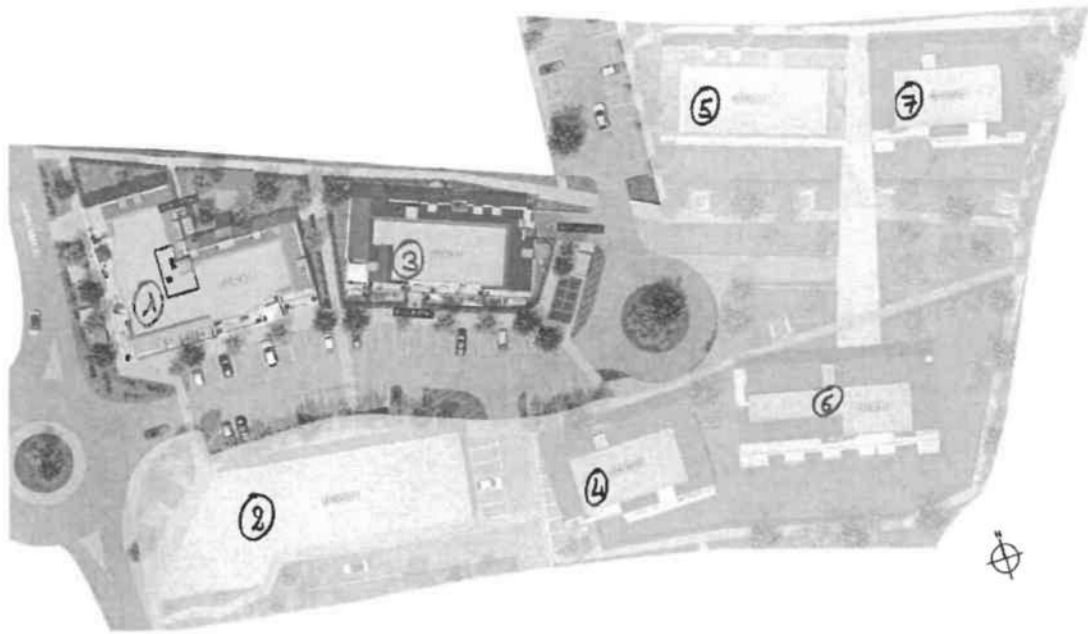
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**



Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire                    21 MARS 2024  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification le    21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024



LA MENUISERIE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Dénomination et numérotation du lotissement Coeur Sébazac à Sébazac

.....

Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2024\_17

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_17-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 9 - DENOMINATION NUMEROTATION LA MENUISERIE.docx ( 99\_DE-012-211202643-20240320-2024\_17-DE-1-1\_1.pdf )





# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 20 mars 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARLOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

#### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **10 / OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) A COMPTER DU 01 MARS 2024**

\*\*\*\*\*

Vu les articles L714-4 à L714-13 du Code Général de la Fonction Publique relatives au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée,  
Vu le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat,  
Vu le Décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),  
Vu la délibération du conseil municipal du 12/12/2016 instaurant le RIFSEEP,  
Vu la délibération du conseil municipal du 13/05/2019 modifiant l'article 4 de la délibération du 12/12/2016,  
Vu la délibération du conseil municipal du 26/09/2022 approuvant la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel,  
Vu l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron en date du 06/07/2022 relatif à la mise en place du complément indemnitaire annuel aux agents de la Commune de Sébazac-Concourès,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron du 07/02/2024 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la Commune de Sébazac-Concourès et notamment la fixation des groupes et montants maximums annuels,  
Considérant que l'autorité territoriale souhaite procéder à la revalorisation des plafonds des montants maximums individuels annuels de l'IFSE,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les nouvelles modalités de mise en place du RIFSEEP comprenant la revalorisation des plafonds :

#### **Article 1. LES BENEFICIAIRES**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Sont exclus du RIFSEEP les agents contractuels de droit privé (CUI, CAE, emploi d'avenir, contrat d'apprentissage...).

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

##### Filière administrative :

- Cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

##### Filière technique :

- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

##### Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

#### **Article 2. MODALITES DE VERSEMENT**

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congé de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants),
- Congés annuels (plein traitement),
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement)
- Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

### **Article 3. STRUCTURE DU RIFSEEP**

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (le CIA est facultatif).

### **Article 4. L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)**

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
  - Des responsabilités d'encadrement : direction générale / direction d'un service / organisation du travail des agents / encadrement ;
  - Des responsabilités de projet : suivi des dossiers stratégiques / préparation et conduite de projets ;
  - Des responsabilités budgétaires : élaboration du budget / participation au budget ;
  - Des relations avec les élus ;
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard :
  - De la mobilisation des compétences, force de proposition, de la diffusion du savoir à autrui ;
  - De la qualification réglementaire ;
  - De la diversité des tâches, des domaines ;
  - De la maîtrise d'un logiciel métier ou d'un métier ;
  - De l'adaptation, initiative, autonomie ;
  - Des fonctions exigeant un niveau d'expertise ;
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
  - De la pénibilité ;
  - De la confidentialité
  - Des relations avec le public ;
  - Des relations internes et externes avec les entreprises ou les partenaires institutionnels ;
  - Des risques d'accident, maladie professionnelle.

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- L'élargissement des compétences
- L'approfondissement des savoirs
- La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Le montant de l'IFSE est réexaminé dans les cas suivants :

- En cas de changement de fonctions,
- Tous les quatre ans (au moins) en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,

- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

Il est proposé de fixer les groupes et les montants maximums annuels de la manière suivante :

GROUPES	FONCTIONS OU POSTES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUMS DE L'IFSE / agent	MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL IFSE EN €
<i>Cadres d'emplois de direction</i>			
A1	DGS Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	15 000.00 €	36 210.00 €
<i>Cadres d'emplois des techniciens et des rédacteurs</i>			
B1	Expertise, maîtrise d'une compétence rare et encadrement de proximité	10 000.00 €	19 660.00 €
B3	Expertise, maîtrise d'une compétence rare	8 000.00 €	14 650.00 €
<i>Cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise, des adjoints administratifs et des ATSEM</i>			
C1	Sujétions ou responsabilités particulières, encadrement d'une équipe ou compétence rare	6 000.00 €	11 340.00 €
C2	Fonctions opérationnelles et d'exécution et toutes fonctions n'entrant pas dans le groupe C1	3 000.00 €	10 800.00 €

#### **Article 5. LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus généralement, seront appréciés (liste non exhaustive) :

- La valeur professionnelle de l'agent,
- Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
- Son sens du service public,
- Sa capacité à travailler en équipe,
- Sa contribution au collectif de travail.

Le CIA est versé annuellement au mois de mars.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

GROUPES	FONCTIONS OU POSTES	MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL CIA en €	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAI RES
A1	DGS Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	6 390.00 €	6 390.00 €
B1	Expertise, maîtrise d'une compétence rare et encadrement de proximité	2 680.00 €	2 680.00 €
B3	Expertise, maîtrise d'une compétence rare	1 995.00 €	1 995.00 €
C1	Sujétions ou responsabilités particulières, encadrement d'une équipe ou compétence rare	1 260.00 €	1 260.00 €
C2	Fonctions opérationnelles et d'exécution et toutes fonctions n'entrant pas dans le groupe C1	1 200.00 €	1 200.00 €

## Article 6. CUMULS POSSIBLES

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et la manière de servir.

Il est donc cumulable par nature avec les primes suivantes :

- L'indemnité horaire pour travail normal de nuit,
- L'indemnité pour travail dominical régulier,
- L'indemnité pour service de jour férié,
- L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés,
- La prime d'encadrement forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés des personnels de la filière sanitaire et sociale,
- L'indemnité d'astreinte,
- L'indemnité de permanence,
- L'indemnité d'intervention,
- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire,
- Les primes régies par l'article 111 de la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 (prime annuelle, 13ème mois...),
- La prime d'intéressement à la performance collective des services,
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

## Article 7. TRANSFERT « PRIMES/POINTS »

Conformément au décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre du transfert « primes / points », les agents feront l'objet, le cas échéant, d'un abattement sur les indemnités perçues au titre de l'année N conformément au tableau ci-dessous :

CATEGORIE	CALENDRIER			
	2017		2018 et années suivantes	
	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL
<b>Catégorie A :</b> - Filières sociale & médico-sociale	389 €	32,42 €	389 €	32,42 €
<b>Catégorie A :</b> - Autres filières	167 €	13,92 €	389 €	32,42 €
<b>Catégorie B</b>	278 €	23,17 €	278 €	23,17 €
<b>Catégorie C</b>	167 €	13,92 €	167 €	13,92 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :*

- ✓ *De valider les modalités présentées ci-dessus pour la mise en place du RIFSSEP,*
- ✓ *D'autoriser madame la Présidente à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,*
- ✓ *Que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire, à l'exception de la délibération du conseil municipal du 15 juin 2009 relative à la régie de recettes,*
- ✓ *De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget,*
- ✓ *Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**



Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024

Et publication ou notification le 21 MARS 2024

Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération portant modification du régime indemnitaire tenant compte

Objet de l'acte : des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement  
professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er mars 2024

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_18

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_18-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .5 .1

Fonction publique  
Regime indemnitaire  
délibérations

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 10 - PERSONNEL - Modification RIFSEEP 2024.docx (  
99\_DE-012-211202643-20240320-2024\_18-DE-1-1\_1.pdf )





# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 20 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
Conseiller absent non représenté : 0	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

### **Conseillers absents ayant donné procuration : 3**

BANYIK Franck	à MAZARS Marie-Hélène
BLANQUET Carole	à ARNAL Fabienne
JARRIGE Françoise	à RESSEGUIER Nathalie

### **Conseillers absents excusés : 2**

FLAMMARION Chantal, PICASSO Alain

### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

## **11 / CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 2 000 A 10 000 HABITANTS**

### **Rapporteur : Mme CAYLA Florence**

Le Maire informe l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget adopté par délibération n°6 du 20/03/2024

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 10 du 20/03/2024

La création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu de la population de la Commune, à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants, à temps complet, à compter du 01/05/2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés. L'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n° 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Maire et dans la limite du taux maximal de 15 %.

Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

*Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :*

- ✓ *d'adopter la proposition du Maire,*
- ✓ *de modifier le tableau des emplois,*
- ✓ *d'inscrire au budget les crédits correspondants,*
- ✓ *que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/05/2024,*
- ✓ *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État*

Une délibération ne peut prendre effet au plus tôt qu'au jour de sa transmission au contrôle de légalité, une application rétroactive étant illégale.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 21 MARS 2024  
Et publication ou notification le 21 MARS 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 22 MARS 2024

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création d'un emploi administratif de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants

.....  
Date de décision: 20/03/2024

Date de réception de l'accusé 21/03/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_19

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240320-2024\_19-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

création de poste, délibérations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 11 - PERSONNEL - CREATION EMPLOI ADMINISTRATIF DGS.docx ( 99\_DE-012-211202643-20240320-2024\_19-DE-1-1\_1.pdf )

